

## Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

### 1. Déclarant du point de situation et référence de l'Ad'AP

*En application de l'Art. D. 111-19-45. ce document est établi par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, qui peut être l'architecte qui suit les travaux.*

<b>Champ de la Maitrise d'ouvrage</b> <input type="checkbox"/> Maîtrise d'ouvrage du secteur public <input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise d'ouvrage du secteur privé	<b>Référence de l'Ad'AP</b>  Numéro de l'Ad'AP : 08100415P0054  Validé le : 01 FEVRIER 2016
<b>Identité du déclarant</b>  Nom : HANGARD Prénom : Gilbert Raison social et dénomination : Fondation Bon Sauveur d'Alby Adresse : 1 rue Lavzière Commune : ALBI Cedex 9 Code Postal : 81025 Si le rédacteur habite à l'étranger, Pays : FRANCE Téléphone : 0563484971 Adresse électronique : eco.secretariat@bonsauveuralby	

### 2. Etat d'avancement de l'Ad'AP en chiffres

Durée de l'Ad'AP (en nombre d'années) : 9 [A6]

Nombre total d'ERP dans l'Ad'AP sur l'ensemble de la durée : 32

Point de Situation : éléments de synthèse								
		Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	IOP	Total
Total des ERP/IOP du patrimoine inscrit dans l'Ad'AP (cf tableau 5.4 du Cerfa 15246*01)		0	2	5	4	21	0	32
Année 1	ERP/IOP prévus dans l'année 1	0	0	1	0	5	0	6
	ERP/IOP démarrés/en cours 1	0	0	1	1	6	0	8
	ERP/IOP achevés (attestation délivrée)	0	0	1	0	5	0	6

---

<b>ERP traité(s) par anticipation</b> (à remplir si concerné) il s'agit des ERP inscrits dans l'Ad'AP initial, mais programmés, sur une autre année/période que l'année 1	
Nombre d'ERP démarrés/en cours	2
Nombre d'ERP achevés	1

### 3. Description de l'état d'avancement de l'Ad'AP

VOIR ANNEXE : ETAT D'AVANCEMENT

### 4. Respect de la programmation initiale de l'Ad'AP

J'atteste sur l'honneur respecter le calendrier de programmation de l'Ad'AP mentionné ci-dessus.

Je n'ai pas respecté la programmation initiale et j'ai constaté des écarts par rapport à mes engagements initiaux.

### 5. Formation

**Je dispose d'un programme de formation permanent relatif à l'accueil du public handicapé**

: Oui

**J'ai lancé un programme de formation du personnel à l'accueil du public : Oui**

**Quel est l'effectif total du personnel à former ? : 50**

**Quel est le nombre de personnes déjà formées? : 13**

### 6. Documents joints en annexe du point de situation

ANNEXE 2 : ATTESTATION CMP ADULTE ALBI

ANNEXE 3 : ATTESTATION CMP RABASTENS

ANNEXE 4 : ATTESTATION CMP VALENCE

ANNEXE 5 : ATTESTATION CMP REALMONT

ANNEXE 6 : ATTESTATION USC

### 7. Engagement du maître d'ouvrage

Je (nous) soussigné(s) maître d'ouvrage, certifie(ions) exacts les renseignements communiqués dans le présent point de situation.

---

---

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité, ainsi que les risques de sanctions prévus aux articles L. 111-7-10 et L. 111-7-11 du même code.

A : Albi:

Le : 22-11-18

Signature :



 P. Lout

En application de l'article D. 111-19-45 du code de la construction et de l'habitation, une copie est envoyée à chacune des commissions pour l'accessibilité prévues à l'article L. 2143-3 du code générale des collectivités territoriales des communes concernées

---

## Annexe

### Que faire en cas d'évolution du patrimoine de l'Ad'AP ?

#### 1. En cas de sortie d'un ou plusieurs ERP de votre patrimoine sous Ad'AP :

Veillez indiquer dans le document listant vos ERP, initialement joint à votre Ad'AP et qui sera annexé au présent document :

- a) les établissements concernés par cette sortie (par exemple en les repérant par une couleur ou une colonne spécifique) ;
- b) pour chaque établissement, la raison du retrait (fermeture, démolition, cession à un autre gestionnaire, fin de bail, autre à préciser) ;
- c) le cas échéant, les nom, prénom ou raison sociale du nouveau propriétaire/gestionnaire.

#### 2. En cas d'entrée d'un ou plusieurs ERP dans votre patrimoine :

a) Si ce ou ces ERP constitue(nt) strictement le périmètre d'un Ad'AP. existant, vous pouvez conserver cet Ad'AP et l'exécuter selon ses modalités, parallèlement à votre propre Ad'AP. Veuillez signaler sur papier libre:

- Numéro de l'Ad'AP
- Nom, prénom, Raison sociale de l'ancien gestionnaire

**Ce cas de figure n'est possible que si le périmètre de cet Ad'AP reste intact : l'intégralité des ERP compris dans cet Ad'AP vous a été transférée. Vous êtes responsable de son exécution, de respect des travaux prévus et des délais accordés.**

b) Vous pouvez déposer un nouvel Ad'AP pour ce ou ces ERP et préciser pour chaque ERP les nom, prénom, raison sociale de l'ancien gestionnaire

[à répéter autant de fois que de besoin si les ERP étaient dans plusieurs Ad'AP différents]

**Dans ce cas, une fois cet Ad'AP validé, il sera exécuté indépendamment et en parallèle du ou des autres Ad'AP.**

Rapprochez-vous du correspondant accessibilité de la DDT(M) ou de la Préfecture de Police de Paris qui a instruit votre Ad'AP de patrimoine pour en savoir plus sur les modalités concernant ces modifications et la manière de les déclarer.

---